

Table des matières

Préface	7
Carine FEIPEL	
La ségrégation des actifs de l'entreprise d'assurances au Luxembourg	9
Cédric SCHIRRER et Donald VENKATAPEN	
Introduction	9
Section 1. Directive Solvabilité II et loi de 2015	11
§ 1. Le principe d'unicité du patrimoine	12
§ 2. Patrimoine distinct et étendue du privilège de l'assuré	13
Section 2. Le principe de la ségrégation des actifs à la lumière de la décision <i>Excell Life</i>	15
§ 1. Les faits qui ont donné lieu à la décision <i>Excell Life</i>	15
§ 2. Raisonnement du Tribunal	16
A. Interprétation de l'article 39 de la loi de 1991 par le Tribunal	17
B. La valeur de la créance des clients A et B	19
§ 3. Appréciation de la décision	19
A. La ségrégation des actifs selon l'article 118 de la loi de 2015	20
B. L'évaluation de la créance des clients d'assurance	21
La portabilité des contrats d'assurance-vie : les difficultés pratiques auxquelles les acteurs sont confrontés	23
Jean-Christophe ANDRÉ-DUMONT	
Section 1. La « portabilité » du contrat d'assurance-vie – Notion	23
Section 2. Une problématique complexe	23
Section 3. Ce que dit le droit de l'Union européenne	24

§ 1. Traité de Rome	24
§ 2. Droit du contrat	25
§ 3. Droit de contrôle	28
A. Trois générations de directives	28
B. Conséquences pratiques pour le consommateur d'assurance	29
§ 4. Intérêt général	30
A. Notion	30
B. Conditions	30
C. Incidence	31
Section 4. Portabilité : les questions pratiques auxquelles sont confrontés les acteurs du contrat d'assurance	31
§ 1. Migration subie <i>versus</i> migration choisie	31
§ 2. Angles d'analyse : les principaux points d'attention	33
A. Aspects contractuels	33
B. Aspects techniques et/ou prudentiels	35
C. Aspects fiscaux	39
Conclusion	41
La « portabilité » des droits à pension en assurance de groupe	43
Pierre DOYEN	
Introduction	43
Section 1. Absence de toute coordination au niveau de l'Union européenne	44
§ 1. Directive 98/49/CE : la protection des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés se déplaçant à l'intérieur de l'Union européenne	44
A. Égalité de traitement entre anciens affiliés quant au maintien des droits à pension	45
B. Paiements transfrontaliers des prestations	46
C. L'information des affiliés	47
§ 2. La « portabilité » des droits à pension complémentaire : une directive à la portée très réduite	47
A. Un premier projet avorté	47
B. Le champ d'application de la directive 2014/50/UE	48
C. Les principes de la directive 2014/50/UE	50

Section 2. La « portabilité » des droits à pension via le prisme luxembourgeois	55
§ 1. Transfert vers le régime complémentaire de pension du nouvel employeur	55
§ 2. Transfert vers un régime dûment agréé	56
§ 3. Le rachat des droits acquis	56
Conclusion	57
Le mécanisme de la cession de droits en assurance-vie : analyse en droit belge et en droit luxembourgeois	59
Dominique FAIRON	
Introduction	59
Section 1. Donation et transfert du contrat d'assurance en droit belge	60
§ 1. Les contours de la « donation »	60
§ 2. Donation et transfert du contrat d'assurance	64
Section 2. La cession de droits	66
§ 1. Terminologie	66
§ 2. Fondement de la cession de droits dans la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances	67
A. La cession totale des droits	67
B. La cession partielle des droits	67
C. Les querelles doctrinales liées au formalisme	68
D. La donation à plusieurs personnes	70
E. Difficultés actuelles	71
§ 3. Les récentes positions de Vlabel	71
§ 4. Les écueils à éviter : les cas issus de la pratique	72
A. Le contrat dont le preneur est un mineur d'âge	72
B. La donation à une personne qui devient incapable en cours de contrat	73
Section 3. La donation du contrat d'assurance en droit luxembourgeois	73
Conclusion	76

Réflexions sur le secret des assurances	77
Christophe VERDURE	
Introduction	77
Section 1. La portée du secret des assurances	78
§ 1. La nature du secret des assurances	78
§ 2. Le champ d'application <i>ratione personae</i>	80
A. Principe	80
B. Dérogations	82
§ 3. Le champ d'application <i>ratione materiae</i>	83
§ 4. La localisation des données	83
Section 2. Le secret des assurances et le Commissariat aux assurances	85
§ 1. L'obligation au secret	85
§ 2. Les actes du Commissariat face au secret des assurances	85
Section 3. Le secret des assurances et les tiers	86
§ 1. Les héritiers	86
A. Position du débat	86
B. Spécificités du secteur des assurances	87
§ 2. L'administration fiscale luxembourgeoise	89
§ 3. Les demandes émanant d'autorités étrangères	90
Conclusion	92
IDD, FATCA, CRS, échange d'informations : vers une transparence généralisée des produits d'assurance-vie ?	93
Candice ROUSSIEAU et Christophe VERDURE	
Introduction	93
Section 1. Quelques observations sur le principe de transparence	95
Section 2. La distribution des produits d'assurance-vie	97
§ 1. Contexte	97
§ 2. Importance de l'information	99
§ 3. Les obligations de transparence en matière de commission	101
A. Importance de la commission	101
B. Types de commissions	102
C. La transparence en matière de commission au sein de la future directive	103

Section 3. La transparence fiscale	105
§ 1. FATCA	105
A. Contexte	105
B. Le mécanisme de « FATCA », en bref	107
C. FATCA et le Luxembourg	109
§ 2. Les CRS de l'OCDE	111
A. Contexte	111
B. Les CRS ou la « multilatéralisation » de FATCA	112
§ 3. CRS, échange d'informations et Luxembourg	114
Conclusion	116